2026/020

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260430-2026_020-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Chapelle de Brain

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de La Chapelle de Brain
Le : 30/04/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 30 Avril à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle de Brain s'est réuni à la Mairie de La Chapelle-de-Brain, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORISOT Yohann, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/04/2026.

Présents : M. MORISOT Yohann, Maire, Mmes : FONTAINE VILLERIO Virginie, GAUVIN-GEFFLOT Emilie, GUEMENE Laurence, HEUZÉ Céline, LEFEVRE Marie-Christine, MEHA Déborah, MOREL-SOGLIUZZO Nathalie, MM : BISSON Benoit, DANET Tony, DAVAL Rodolphe, KERAVEL Bruno, MOUROUX Grégoire, RANDONNET Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARTEL Jeannick à M. KERAVEL Bruno

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL-SOGLIUZZO Nathalie

2026/020 – Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L.1414-1 et L. 1414-2 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

1) Composition de la commission
Considérant que :
Pour les communes de moins de 3500 habitants, la commission est composée :
=> du maire ou de son représentant, président ;
=> de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal ;

2) Modalités de l'élection
Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu :
=> au scrutin de liste ;
=> à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
=> sans panachage ni vote préférentiel.

3) Après appel à candidature, les listes suivantes ont été déposées :

2026/020

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260430-2026_020-DE

Liste n°1 :
Membres titulaires :
- Emilie GAUVIN-GEFFLOT
- Benoit BISSON
- Nathalie MOREL-SOGLIUZZO

Membres suppléants :
- Laurence GUÉMÉNÉ
- Bruno KERAVEL
- Céline HEUZÉ

Listes n°2 : (nom)
Membres titulaires :
-
-
-

Membres suppléants :
-
-
-

4) Déroulement du scrutin :
Le Conseil Municipal a décidé de procéder au vote à main levée.

Après vote et dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 15
- Nombre de votants :15
- Nombre de suffrages exprimés : 15

6) **Sont proclamés élus membres de la CAO :**

Membres titulaires :

- Emilie GAUVIN-GEFFLOT
- Benoit BISSON
- Nathalie MOREL-SOGLIUZZO

Membres suppléants :

- Laurence GUÉMÉNÉ
- Bruno KERAVEL
- Céline HEUZÉ

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

PROCLAME élus les membres de la commission d'appel d'offres tels que désignés ci-dessus ;
PRÉCISE que la commission sera convoquée par le maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/05/2026

Le Maire
Yohann MORISOT

MAIRIE DE LA CHAPELLE DE BRAIN 35

Secrétaire de séance
Mme MOREL-SOGLIUZZO Nathalie

Publicité des actes de la commune par publication papier le